

du 11 avril 2024

Département du Calvados
Arrondissement de Bayeux
Canton de Courseulles-sur-Mer

Commune d'ASNELLES

Convocation : 04.04.2024

Affichage : 04.04.2024

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Présents : 8 – Votants : 11 – Absents : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril, à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, maire, M. Christian AUBERT, M. Jean-Claude CORNET, Mme Évelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, Mme Maryse MONNIER, M. Michel NOSTRADAMUS, M. Gérard POUCHAIN.

Absents excusés :

Mme Marion HOTTIN a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ
Mme Aude LELIÈVRE a donné procuration à M. Gérard POUCHAIN
Mme Clairette SOHIER a donné procuration à M. Alain SCRIBE

En préambule au conseil municipal, M. le maire demande aux élus de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de M. Vladimir FÉLICIJAN, premier adjoint au maire, et de M. Georges SOHIER, époux de Mme Clairette SOHIER, conseillère déléguée.

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 12 mars 2024 :

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

M. le maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter une délibération : désignation à la fonction de secrétaire générale de mairie de Mme Virginie MADELEINE.

La demande de M. le maire est acceptée à l'unanimité des votants.

2024-038 : Élections du 1^{er} adjoint au maire et du 4^{ème} adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 23 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoint au maire,

Vu la délibération du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération en date du 30 mai 2020 fixant le montant des indemnités versées aux maire, adjoints et conseillers,

Vu le décès de M. Vladimir FÉLICIJAN, premier adjoint, survenu le 2 avril 2024,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que, pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant qui prendra le premier rang des adjoints,

Considérant qu'en cas d'élection d'un adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés,

M. le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de procéder à l'élection d'un adjoint au maire afin de pourvoir le siège vacant,
- que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le premier rang des adjoints au maire.

Vu le refus, pour raisons personnelles, de Mme Evelyne LAMANDÉ, deuxième adjoint, de se présenter à cette élection, M. Gérard POUCHAIN, troisième adjoint, propose sa candidature.

Le conseil municipal procède à la désignation du premier adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Candidat : M. Gérard POUCHAIN

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 6

A obtenu

M. Gérard POUCHAIN : 9 voix

M. Gérard Pouchain est désigné en qualité de premier adjoint au maire.

L'ordre du tableau des adjoints est ainsi modifié comme indiqué ci-dessous :

M. Gérard POUCHAIN : 1^{er} adjoint

Mme Evelyne LAMANDÉ : 2^e adjoint

Mme Maryse MONNIER : 3^e adjoint

M. Gérard POUCHAIN percevra une indemnité pour l'exercice des fonctions de premier adjoint au maire à compter du 11 avril 2024, en application de la délibération du 30 mai 2020.

M. le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer en ce qui concerne le maintien d'un quatrième adjoint.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de conserver le poste de quatrième adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-2, L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 23 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoint au maire,

Vu la délibération du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la délibération en date du 30 mai 2020 fixant le montant des indemnités versées aux maire, adjoints et conseillers,

Vu l'élection du premier adjoint au maire en date du 11 avril 2024,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que, pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés,

M. le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir faire connaître leur candidature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'élection d'un adjoint au maire afin de pourvoir au siège vacant,
- que l'adjoint à désigner occupera dans l'ordre du tableau le quatrième rang des adjoints au maire.

Candidat : Mme Clairette SOHIER

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 6

A obtenu

Mme Clairette SOHIER : 11 voix

Mme Clairette SOHIER est désignée en qualité de quatrième adjoint au maire.

L'ordre du tableau des adjoints est modifié comme indiqué ci-dessous :

M. Gérard POUCHAIN : 1^{er} adjoint

Mme Evelyne LAMANDÉ : 2^e adjoint

Mme Maryse MONNIER : 3^e adjoint

Mme Clairette SOHIER : 4^e adjoint

Mme Clairette SOHIER percevra une indemnité pour l'exercice des fonctions de quatrième adjoint au maire à compter du 11 avril 2024, en application de la délibération du 30 mai 2020.

2024-039 : Fixation et vote des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, décide d'appliquer aux deux taxes directes locales le même taux qu'en 2023, à savoir :

Taxe foncière - propriétés bâties : 22,51%

Taxe foncière – propriétés non bâties : 6,95 %

Après avoir rappelé le montant de la moyenne départementale (11,79 %) M. le maire propose de porter le montant de la taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) à 6,48 % (taux de référence de la taxe d'habitation : 4,05 % + taux de majoration : 2,43 %).

Sa proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

2024-040 : Approbation des comptes de gestion 2023 du budget principal de la commune

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, les comptes de gestion du budget principal de la commune de l'exercice 2023 dressés par le receveur municipal, en concordance totale avec le compte administratif.

2024-041 : Approbation des comptes de gestion 2023 du budget assainissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, les comptes de gestion du budget assainissement de l'exercice 2023 dressés par le receveur municipal, en concordance totale avec le compte administratif.

2024-042 : Approbation des comptes de gestion 2023 du budget camping

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres, les comptes de gestion du budget camping de l'exercice 2023 dressés par le receveur municipal, en concordance totale avec le compte administratif.

2024-043 : Approbation des comptes administratifs 2023 du budget principal de la commune

M. le maire s'étant retiré, le vote est présidé par M. Jean-Claude CORNET, doyen de l'assemblée.

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune dressé par M. le maire, se présentant ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	819 457.18 €
RECETTES	1027 611.44 €
EXCÉDENT 2023	208 154.26 €
EXCÉDENT REPORTÉ	329 214.02 €
EXÉDENT DE CLÔTURE	537 366.28 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES	1 248 351.57 €
RECETTES	1 383 199.15 €
EXCÉDENT 2023	134 847.58 €
DÉFICIT REPORTÉ	103 961.89 €
RAR	- 25 992.47 €
EXÉDENT DE CLÔTURE	4893.22 €

2024-044 : Approbation des comptes administratifs 2023 du budget assainissement

M. le maire s'étant retiré, le vote est présidé par M. Jean-Claude CORNET, doyen de l'assemblée.

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement dressé par M. le maire, se présentant ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	79 707.80 €
RECETTES	135 836.47 €
EXCÉDENT 2023	56 128.67€
EXCÉDENT REPORTÉ	162 905.64 €
EXÉDENT DE CLÔTURE	219 034.31 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES	31 727.75 €
RECETTES	168 293.76 €
EXCÉDENT 2023	136 566.01 €
DÉFICIT REPORTÉ	132 031.55 €
EXÉDENT DE CLÔTURE	4534.46 €

2024-045 : Approbation des comptes administratifs 2023 du budget camping

M. le maire s'étant retiré, le vote est présidé par M. Jean-Claude CORNET, doyen de l'assemblée

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2023 du budget camping dressé par M. le maire, se présentant ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	165 656.58 €
RECETTES	228 504.86 €
EXCÉDENT 2023	62 848.28 €
EXCÉDENT REPORTÉ	133 532.54 €
EXÉDENT DE CLÔTURE	196 380.82 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES	78 587.40 €
RECETTES	37 261.71 €
DÉFICIT 2023	41 325.69 €
DÉFICIT REPORTÉ	37 261.71 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	78 587.40 €

2024-046 : Affectation des résultats 2023 du budget principal de la commune -

Vu l'excédent de clôture en section de fonctionnement : 537 368.28 €

Vu l'excédent de clôture en section d'investissement : 4893.22 €

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 537368.28 € en excédent de fonctionnement reporté – article 002
- 4893.32 € en excédent d'investissement reporté – article 001

2024-047 : Affectation des résultats 2023 du budget assainissement

Vu l'excédent de clôture en section d'exploitation : 219 034.31 €

Vu le l'excédent de clôture en section d'investissement : 4534.46 €

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide l'affectation suivante :

- 219034.31 en excédent de fonctionnement reporté – article 002
- 4534.46 en excédent d'investissement reporté – article 001

2024-048 : Affectation des résultats 2023 du budget camping

Vu l'excédent de clôture en section de fonctionnement : 196 380.82 €

Vu le déficit de clôture en section d'investissement : 78 587.40 €

- 78587.40 € en excédent de fonctionnement capitalisé – article 1068
- 117 793.42 € en excédent de fonctionnement reporté – article 002

2024-049 : Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Montant en €
CLNA	1000
LACA	100
Resto du coeur	100
Littérature à voix haute	100
Asso Serge SAINT	50
S.P.A.	100
CAUE	120
Club Asnellois la belle plage	200
Comité de jumelage	100
APEA	600
Collège de Courseulles	130
Asso M.SCHUMANN	100
ALSA	50
Tourbière 14	200
Tennis de table	100
Croix Rouge	100
GAD	500
P'tit Plus	100
Ligue contre le cancer	100
Comité des fêtes	300
SNSM	100
AFSEP	100
ADMR	300
Total	4650

2024-050: Vote du budget primitif 2024 de la commune

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal procède au vote du budget principal 2024, se présentant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SURÉQUILIBRE

DÉPENSES	613 123.48 €
RECETTES	899 940.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	737 005.08 €
RECETTES	826 549.88 €

2024-051: Vote du budget primitif 2024 de l'assainissement

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal procède au vote du budget assainissement 2024.

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2024, se présentant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SURÉQUILIBRE

DÉPENSES	67 671.76 €
RECETTES	316 034.31€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	23 442.99 €
RECETTES	23 442.99 €

Équilibrée en dépenses et en recettes :

2024-052: Vote du budget primitif 2024 du camping

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal procède au vote du budget camping 2024.

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2024, se présentant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN SURÉQUILIBRE

DÉPENSES	236 813.89 €
RECETTES	368 093.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	127 779.55 €
RECETTES	127 779.55 €

Équilibrée en dépenses et en recettes :

2024-053 : Désignation à la fonction de secrétaire générale de mairie de Mme Virginie MADELEINE.

M. le maire fait état de la loi n° 2023-1380 qui prévoit certaines mesures visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie.

Il y est notamment précisé que dans les communes de moins de 2000 habitants « les fonctions de secrétaire de mairie devront être exercées, a minima, par un agent de catégorie B » (à compter du 1^{er} janvier 2028), et que « les fonctionnaires relevant d'un cadre d'emplois de catégorie C ayant validé une formation qualifiante pourront être nommés dans un cadre d'emplois de catégorie B afin d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie. »

Dans ces conditions, M. le maire demande aux conseillers municipaux leur accord pour signer un arrêté portant désignation aux fonctions de secrétaire générale de mairie de Mme Virginie Madeleine qui donne entière satisfaction.

À l'unanimité de ses membres, le conseil municipal vote la proposition de M. le maire.

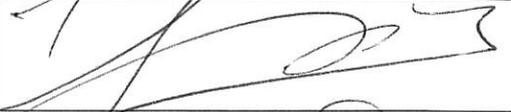
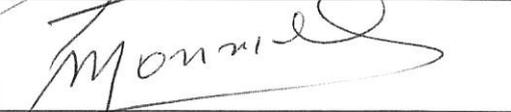
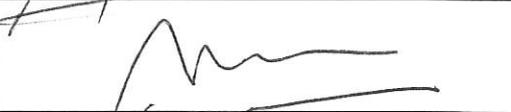
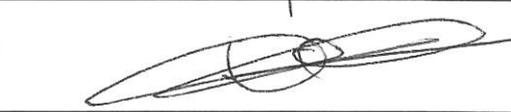
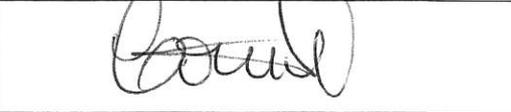
Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 20h25.

Asnelles, le 11 avril 2024

Le maire, Alain SCRIBE



LISTE DES CONSEILLERS PRÉSENTS ET SIGNATURES

Mme Clairette SOHIER	
M. Alain SCRIBE	
Mme Maryse MONNIER	
M. Gérard POUCHAIN	
Mme Evelyne LAMANDE	
M. Michel LAQUAY	
M. Christian AUBERT	
M. Michel NOSTRADAMUS	
Mme Marion HOTTIN	
M. Jean-Claude CORNET	
Mme Aude LELIÈVRE	

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le



ID : 014-211400221-20240411-PV110424-DE